



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E123461

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2026

ÉDITÉ LE 16/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/08/2006

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 24/07/2024

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC QUIMPER 491461802

Siret : 491 461 802 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5040763

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78041159

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78041159

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ERIC QUEINNEC

103 RUE DE QUIMPER
29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH

Téléphone : 09 81 01 31 30

Fax :

Portable : 06 87 01 31 30

Site Internet : www.queinnek-elec.com/nous-contacter.php

E-mail : contact@queinnek-elec.com

Responsabilité légale :

QUEINNEC ERIC GÉRANT

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	11/01/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/01/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/05/2021
o Ventilation mécanique	05/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1